

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.972

**40.000 emplois d'avenir promis aux Réunionnais : la parole donnée doit être respectée**

## La CGTR appelle à la mobilisation de la jeunesse



Présentation hier de la mobilisation des jeunes pour l'emploi soutenue par la CGTR.

**S**uite à l'annonce de la création de 40.000 emplois d'avenir à La Réunion par François Hollande, des jeunes ont pris des initiatives dans plusieurs quartiers pour faire respecter la promesse. Contactée par des jeunes, la CGTR appelle à la mobilisation pour l'emploi. Sur la base des déclarations du président de la République, tous les jeunes au chômage ont droit à un emploi d'avenir.

Une quinzaine de jeunes ont participé hier à une conférence de presse avec Ivan Hoareau, secrétaire général de la CGTR, et Jean-Yves Payet, respon-

sable de la CGTR-Est. Ce dernier explique que depuis plusieurs jours, des jeunes ont pris contact avec la CGTR au sujet des emplois d'avenir.

Tous ont en mémoire les propos tenus par le président de la République lors de sa venue à La Réunion. Le 21 août dernier, François Hollande

était à la mairie de Saint-Denis. Il a tout d'abord tenu un discours disant notamment ceci :

« Je ne peux pas accepter qu'il puisse y avoir dans une préfecture de France, des crédits destinés à l'emploi des jeunes qui restent inutilisés. À cet égard, même pour les « emplois d'avenir » dans le secteur privé, s'il y a des possibilités qui ne faussent pas la concurrence, pour que nous puissions pleinement utiliser les « emplois d'avenir », je suis prêt également à des dérogations. Mais vous devez d'abord montrer l'exemple, vous les élus, vous les responsables associatifs. Pour que demain il y ait ces 40 000 « emplois d'avenir » qui puissent être créés dans votre région. »

### Une confirmation

Quelques minutes plus tard, François Hollande était interviewé par deux journalistes de la télévision. Interrogé sur le nombre d'emplois qui pouvaient être créés en fonction des mesures annoncées, le président de la République a dit que « 40.000 emplois d'avenir » peuvent être ouverts si les collectivités s'en emparent.

Enfin, le discours écrit diffusé par l'Élysée quelques jours après la visite du chef de l'État à La Réunion reprend également cette phrase : « Pour que demain il y ait ces 40 000 « emplois d'avenir » qui puissent être créés dans votre région. »

### « Nous ne pouvons ignorer la souffrance des jeunes »

Il n'est pas étonnant que de telles déclarations aient mis le feu aux poudres. A plusieurs reprises, des jeunes ont manifesté pour exiger que la parole donnée et le discours écrit soient respectés.

Jean-Yves Payet appelle donc les jeunes à préparer la mobilisation pour l'emploi. Car François Hollande a déclaré que 40.000 emplois d'avenir sont financés à 90 % par l'État. C'est « insuffisant pour réduire le problème du chômage, mais nous ne pouvons ignorer la souffrance des jeunes. Cette proposition du président de la République doit entrer en application ».

Lq CGTR constate « qu'à l'heure où les jeunes manifestent, démission des responsables politiques qui ne prennent pas la mesure de l'urgence et de



Lors de la conférence de presse, le discours de François Hollande aux élus de La Réunion a été projeté.

la détresse ». Plus grave encore, certains élus proches de Hollande ne parlent plus que de 20000 emplois, laissant entendre que cela se répartirait sur trois ans. On ne verrait donc pas de progrès.

### Mobiliser pour gagner

« Que tous les jeunes travailleurs de moins de 25 ans se mobilisent pour exiger la mise en place immédiate de ce dispositif. Tous les jeunes de moins de 25 ans au chômage peuvent y prétendre.

Nous appelons les jeunes travailleurs à la mobilisation pour qu'au terme de ce contrat précaire tous les jeunes puissent avoir un travail durable »,

poursuit Jean-Yves Payet. « La détresse des jeunes travailleurs est telle qu'ils ne peuvent plus attendre ». Le syndicat demande de « faire l'inventaire des entreprises publiques et privées qui doivent embaucher », de « rendre publiques les avancées des travaux ».

Il est clair que « si les jeunes travailleurs ne se mobilisent pas, il n'y aura pas les 40.000 emplois promis ».

Pour ces jeunes, c'est pour la plupart leur premier engagement militant. Ils dénoncent le clientélisme qui prospère grâce à la pénurie d'emplois et ils sont convaincus que seule la lutte fera avancer leur cause. En qu'êtres humains, ils ont besoin d'un emploi.

M.M.

pleinement utilisé.

Je ne peux pas accepter qu'il puisse y avoir dans une préfecture de France, des crédits destinés à l'emploi des jeunes qui restent inutilisés. A cet égard, même pour les « emplois d'avenir » dans le secteur privé, s'il y a des possibilités qui ne faussent pas la concurrence, pour que nous puissions pleinement utiliser les « emplois d'avenir », je suis prêt également à des dérogations. Mais vous devez d'abord montrer l'exemple, vous les élus, vous les responsables associatifs. Pour que demain il y ait ces 40 000 « emplois d'avenir » qui puissent être créés dans votre région.

Ensuite il y a ce que nous avons regardé avec Patrick LEBRETON, c'est-à-dire l'emploi régional. Il

Comme l'indique ce document officiel de l'Élysée, le président de la République a annoncé 40.000 emplois d'avenir.

## Édito

# Injustice fiscale

Dans Témoignages d'hier, il était question du palmarès des villes qui taxent le plus la population. Sur 41 villes de plus de 100.000 habitants, deux communes réunionnaises sont respectivement 9e et 10e. Cette position surprend. En effet, ces deux collectivités étaient première et deuxième au classement des villes de 100.000 habitants ayant le plus fort taux de pauvres. Les impôts locaux sont indirects. Ils ne se calculent pas en fonction du revenu. Cela oblige donc des familles trop pauvres pour avoir la possibilité de payer l'impôt sur le revenu à devoir malgré tout se priver encore pour payer les taxes locales.

En 2011, la taxe foncière a rapporté plus de 220 millions d'euros. Autre impôt indirect, l'octroi de mer a permis de récolter 380 millions d'euros. Comme la TVA, c'est un impôt injuste : tous les contribuables, quel que soit leur revenu, paient la même taxe sur un produit donné.

Un autre aspect de cette inégalité, c'est le faible rendement de l'impôt sur le revenu. Du fait de la pauvreté générale, deux familles sur trois ne sont pas imposables. Pour le tiers restant, ce sont des revenus plus confortables qu'en France.

Le Tableau économique Réunion 2014 de l'INSEE rappelle ceci : « en 2011, pour les foyers fiscaux imposés le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est plus élevé à La Réunion qu'en France (3 500 euros contre 3 300 euros). Cette différence s'explique essentiellement par des salaires plus élevés à La Réunion pour les catégories socio-professionnelles supérieures. À l'inverse, le montant net moyen de l'impôt est plus faible à La Réunion du fait notamment de l'abattement de 30 % : le montant de l'impôt moyen s'élève à 2 080 euros à La Réunion contre 2 520 euros en France métropolitaine.

Près de 110 millions d'euros de réductions d'impôts ont été consentis sur les revenus 2011. Il s'agit essentiellement de réductions spécifiques à l'investissement dans les DOM-TOM. »

Au total, l'impôt sur le revenu a permis de récolter un peu plus de 260 millions d'euros en 2011.

Les réductions d'impôt sur le revenu à La Réunion correspondent à ce que la taxe d'habitation a rapporté en 2011. Ce n'est pas tout à fait le même type de contribuable.

À La Réunion, les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu font partie des 36 % les plus riches. Selon le principe constitutionnel de la contribution de chacun en fonction de ses capacités, l'impôt sur le revenu devrait être la principale recette fiscale. Mais ce n'est pas le cas et de loin. Ce sont toujours les pauvres qui paient pour financer ce système. Mais ce système est à bout de souffle, et sans pitié pour la masse des abandonnés. Au bout de 60 ans, il n'a pas réussi à apporter le changement sur ce point.

---

**J.B.**

---

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69<sup>e</sup> année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés  
 • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974  
 - 1977 : Jean Simon *Mounoussany Amourdom* • 1977 - 1991 :  
 Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud •  
 Depuis 2008 : *Jean-Max Hoarau*

6 rue du général Émile Rolland  
 B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
 EMAIL RÉDACTION : [temoignages@wanadoo.fr](mailto:temoignages@wanadoo.fr)  
 SITE WEB : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
 EMAIL AVIS, ABONNEMENT :  
[avis.temoignages@wanadoo.fr](mailto:avis.temoignages@wanadoo.fr)



Dans la perspective du sommet de New York, un demi-million de personnes réparties dans plus de 160 pays ont marché dimanche pour la lutte contre le changement climatique.

## Nouvelle hausse des émissions de gaz à effet de serre

# « L'action sur les changements climatiques est urgente »

**D'**après le rapport annuel du Global Carbon Project (GCP), l'humanité aura épuisé son "quota" restant d'émissions de CO<sub>2</sub>, dans trente ans, dans le but de limiter à 2°C le réchauffement planétaire d'ici à la fin du siècle.

Les experts ont estimé à 2,3% l'augmentation en 2013 des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), principal gaz à effet de serre, généré par la combustion de carburants fossiles et la filière ciment. Après avoir atteint un record de 36 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2012, les émissions devraient encore augmenter de 2,5% cette année, selon le GCP, réseau international de scientifiques.

Publié dans le mensuel *Nature Geoscience*, dimanche 21 septembre, le rapport précède la conférence sur le climat de mardi 23 septembre, à New York, présidée par le secrétaire gé-

ral de l'ONU Ban Ki-moon, afin de préparer la conférence mondiale Paris2015. Les Nations Unies se sont fixés comme objectif de limiter le réchauffement à 2°C, par rapport à l'époque pré-industrielle. Les pays membres devraient conclure fin 2015 à Paris un accord de réduction des émissions qui entrerait en vigueur à partir de 2020.

### Le "quota" épuisé

Le rapport assure qu'avec « les taux actuels (2014), le quota restant avant que l'on dépasse les 2°C de réchauffement sera épuisé dans environ 30 ans », soit « une génération ». Ces données contribuent au contexte déjà alarmant présenté par les derniers rapports du GIEC, affirmant que le réchauffement a des impacts sévères, généralisés et irréversibles pour la planète d'ici à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. « Si c'était un relevé bancaire, il dirait qu'on arrive à court de crédit », a traduit le professeur Dave Reay, de l'université d'Edimbourg, auprès de l'Agence France Presse. « Nous avons



déjà utilisé les deux tiers du volume de CO<sub>2</sub> qu'il nous était permis d'utiliser et, pour échapper à un changement climatique périlleux, il va maintenant falloir faire des choix très difficiles », a-t-il ajouté.

Une question est revenue suite à la publication de ce rapport, quel est la répartition équitable entre pays du "quota" restant d'émissions. D'autant que les principaux émetteurs peinent à mettre en place des politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La Chine est devenue le plus gros pollueur en 2006 et a accru ses rejets de CO<sub>2</sub> de 4,2% en 2013, selon le GCP, de leurs côtés, les États-Unis de 2,9% et l'Inde de 5,1%. Seule l'Union européenne a réduit ses émissions d'1,8%, sur la même période malgré un retour de l'utilisation du charbon en Pologne, Finlande et Allemagne. Pour Glen Peters du Centre de recherche international sur l'environnement et le climat d'Oslo (Cicero), « les émissions globales requerraient une réduction continue

et sans équivalent d'environ 7% par an pour qu'on ait une chance raisonnable de rester à l'intérieur du quota ».

### La réduction des émissions enterrée à La Réunion

Le Secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, a assuré que « l'action sur les changements climatiques est urgente », précisant deux objectifs visant à cet effet : la mobilisation de la volonté politique nécessaire pour trouver « un accord climatique universel et significatif l'an prochain à Paris » et l'adoption de « mesures ambitieuses pour réduire le niveau des émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience ». Les experts du rapport du Global Carbon Project s'accordent avec le secrétaire général de l'ONU, indiquant qu'il

"faut de toute urgence rompre avec la tendance actuelle des émissions". Dans un contexte mondial, où l'ensemble des dirigeants, à toute les échelles, sont appelés à mener des politiques énergétique conformes aux objectifs fixés, à La Réunion, la construction de la nouvelle route du littoral vient enterrer des projets en matière de développement durable. Des projets qui auraient pu contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France, hôte de la prochaine grande conférence mondiale sur le climat, qui devra aboutir impérativement à des mesures concrètes pour mettre en avant les énergies renouvelables et réduire la pollution due aux énergies fossiles, comme le pétrole.

Céline Tabou

## La Réunion en fin du classement des Universités

### L'UNEF pour une prise en compte des spécificités

Une offre de formation restreinte, un manque de moyens financiers de l'Université, et les difficultés économiques des étudiants sont autant de spécificités que ne rencontrent pas les autres universités présentes dans le classement selon le taux de réussite précise l'UNEF dans un communiqué dont voici des extraits.

Le Vendredi 19 Septembre 2014, le journal Le Monde a publié le classement des Universités françaises selon leur taux de réussite. Ce classement, effectué par le Secrétariat d'État à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est basé sur trois critères : le taux de réussite des étudiants en fin de première année de licence pour l'année 2012-2013, le pourcentage des étudiants quittant l'université en fin de première année et ce que le Secrétariat d'État appelle "la valeur ajoutée" de l'établissement en 2012. Ainsi, le résultat nous montre une Université de la Réunion à la 74<sup>ème</sup> place du classement soit dans les derniers comme beaucoup des universités d'Outre-mer.

#### Manque de formations

L'UNEF Réunion tient à relativiser ce classement puisqu'un certain nombre d'éléments extérieurs ne sont pas absolument pas pris en considération. Tout d'abord, compte tenu de l'offre de formation restreinte sur l'Académie et de la difficulté pour un étudiant réunionnais à être mobile par rapport à un étudiant métropolitain, un grand nombre d'étudiants réunionnais s'inscrivent dans une filière qui ne correspond pas forcément à leur projet professionnel ou à leurs compétences. L'UNEF Réunion tient à dénoncer là une hypocrisie de la part du gouvernement puisque celui-ci demande à l'Université de la Réunion de faire plus avec moins de moyens. En effet, comment peut-on attendre d'un établissement qu'il investisse dans de nouveaux dispositifs lorsque le budget qui lui est attribué n'est pas suffisant pour financer ce qui existe déjà ?

#### Quels moyens ?

L'UNEF Réunion tient donc à relativiser ce résultat qui malgré tout n'est pas objectif et à dire que si le gouvernement évalue l'Université de la Réunion comme toute autre Université française, celui-ci ne doit pas oublier les spécificités de notre établissement.

#### 56% de boursiers

L'UNEF Réunion exige donc que le gouvernement prenne en compte les

surcoûts liés à l'éloignement dans l'enveloppe allouée comme budget à l'Université de la Réunion mais surtout que la compensation financière des boursiers devienne effective car nous le rappelons : 56 % d'étudiants réunionnais sont boursiers et ne paient aucun droit d'inscription à l'Université de la Réunion. Ceci implique un manque à gagner plus important que dans les Universités métropolitaines et cela pèse de manière importante sur le budget de l'établissement.

### Un recrutement totalement différent des autres universités

#### *Pour sa part, la direction de l'Université note ceci :*

En regardant cette étude de plus près, on se rend compte qu'un élément important n'est pas pris en compte, celui de l'origine des bacheliers et plus particulièrement la proportion des bacheliers professionnels et technologiques dans les cohortes de l'établissement.

En effet, alors que la moyenne nationale des bacheliers professionnels est de 8,6% des primo-inscrits 2011-2012, à l'Université de La Réunion, ce pourcentage atteint 25,8%, soit plus d'un quart de l'effectif global des primo-inscrits. Avec 777 bacheliers professionnels inscrits en L1 en 2011-2012 sur 3 017 nouveaux bacheliers, l'Université de La Réunion est même l'université française qui accueille le plus de bacheliers professionnels en pourcentage et en valeur absolue. La seconde dans ce classement est l'université de Lorraine, avec 744 bacheliers professionnels pour 6 088 inscrits, soit un taux de 12,2%.

Les bacheliers technologiques représentent quant à eux 25% des primo-inscrits à l'Université de La

Réunion en 2011-2012 (soit 755 inscrits) contre une moyenne nationale de 16,9%.

Quant aux bacheliers généraux, public étudiant naturel pour poursuivre des études universitaires car le plus adapté en terme de formation secondaire, ils ne représentent que 48,3% des primo-inscrits en 2011-2012 à l'Université de La Réunion (soit 1 457 étudiants), quand les dix universités qui caracolent en tête de classement en comptent entre 68 et 86%. Ce constat annuel fait sur les primo-inscrits de l'année 2011-2012 montre une situation qui s'est profondément aggravée quand on observe la progression de la structure des étudiants à l'Université de La Réunion entre les trois types de baccalauréat. En effet, on peut constater que la part de bacheliers professionnels dans les primo-inscrits a quasiment triplé entre 2008-2009 et 2011-2012 tandis que celle des bacheliers généraux a diminué du tiers. Aucune autre université française n'a connu pareille évolution. En revanche les taux de réussite connaissent des progressions différentes.

## Droit des Outre-Mer

# André Oraison : «Plaidoyer pour la fusion de la région et du département de La Réunion»

**L**e Professeur des Universités André Oraison, qui fut enseignant en droit public à l'Université de La Réunion de 1967 à 2008, vient de publier sa dernière étude de droit administratif et de science politique qui propose un projet de réforme institutionnelle adaptée à notre pays. Cette publication s'est faite récemment dans le numéro 19 de la "Revue Juridique de l'Océan Indien" sous le titre : "Plaidoyer pour la fusion de la région et du département de La Réunion". Comme le dit l'auteur, «cette étude de 30 pages a pour objectif de nourrir la réflexion sur une question qui est, sans conteste, d'une brûlante actualité». En voici le résumé, réalisé par André Oraison, avec des intertitres de "Témoignages".



### Une réforme démocratique

Une collectivité unique serait enfin l'outil le plus approprié pour renforcer l'influence politique de La Réunion auprès des instances nationales et son poids économique auprès des pays de l'océan Indien occidental. La fusion des deux collectivités qui coexistent depuis le vote de la loi du 31 décembre 1982 dans chacune des régions monodépartementales ultramarines est possible depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

De surcroît, elle a déjà été réalisée en Guyane et à la Martinique par la loi du 27 juillet 2011 en application de l'alinéa 7 de l'article 73 de la Constitution et, chaque fois, avec l'accord des populations locales, conformément à l'alinéa 2 de l'article 72-4 de la Constitution. Parce qu'elle est démocratique, cette réforme s'impose également à La Réunion.

Mais pour être pleinement efficace, elle implique la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de domaines stratégiques comme l'emploi, les énergies renouvelables ou les transports.

Dans les DOM de la Guyane et de la Martinique, une collectivité territoriale unique doit se substituer en 2015 à la région et au département afin de permettre à la nouvelle entité d'agir avec une plus grande visibilité. Ces exemples mériteraient d'être suivis à La Réunion dans la mesure où la coexistence de deux collectivités — la région et le département — sur la même aire géographique et concernant le même groupement humain est inutile et coûteuse.

Elle l'est d'autant plus que ce DOM se caractérise par l'étroitesse de son assise territoriale et la faiblesse numérique de sa population. Une collectivité territoriale unique se substituant à la région et au département apparaît comme une réforme nécessaire et même prioritaire au lendemain des violences urbaines qui perturbent, depuis 2012, plusieurs communes de l'île.

### Plus d'efficacité

Certes, cette réforme institutionnelle n'a pas la prétention de régler tous les problèmes qui frappent La Réunion. Elle peut néanmoins contribuer à en résoudre un certain nombre.

La réforme aurait ainsi pour effet de réduire les coûts de fonctionnement des services publics réunionnais et de permettre à la nouvelle entité territoriale d'agir avec plus d'efficacité à l'égard de la population réunionnaise — notamment en matière économique — sans remettre en cause les acquis sociaux découlant de la départementalisation et le principe de l'identité législative applicable dans les DOM. La réforme ne porterait pas davantage atteinte au statut européen de région ultrapériphérique (RUP) attribué à La Réunion et aux financements émanant des fonds structurels de Bruxelles.

# Oté !

## Lo zèf èk la poul, kisa la ariv avan ?

Shak ané, lo socrétaria l'ansègnman ék la roshèr i mèt digaz in kou si nout bann z'inivèrsité, partou an frans, pou war kisa nana méyèr ranman, kisa nana méyèr to réisit, é kisa i tir o ki par l'fèt. Donk a nou osi nou té anparmi pou lo l'èspès konkour, lo résilta la tonbé é lé pa bon ditou pou nou, la rényon lé pa kab korésponn èk sa é dizon sé lo pli mové zèlèv la klass, 75ème si 77, anshèw di dénié. Si té falé donn in not soré, zéro kalbass la fimé granbwa. Koman nou la riv la baya? Esk nout l'ékol lé byin lo bon l'andrwa pou aprann ? Pou bann marmay épanouy ? Tout nout l'ékol, dopi matèrnèl, primèr, ziska l'inivèrsité. Poitan i dovré èt nout priorité l'ékol. Dan so domèn la osi nout parti na proposisyon. Ni di i fo fé l'akonpagman èk bann z'élèv an difikilté, sak i suiv pa sirtou dann ti klass, rovoir nout kalandrié klimatik, kan i fé sho lé pli dir. Kan i fé siklonn l'ékol i fèrm, i fo nou tynbo kont tousala. Dopu lo tan nou di, i fo koz kréol èk bann marmay, mé pou sa i fo ké bann l'amontrèr osi i gingn kozé. Ankor dot sijé dan nout program.

I fé rapèl a mwin, kan nou té o kolèz, érèzman na in bon koup dotan, té i interdi a nou koz kréol é banna lavé in tik-tak pou kal a nou. Té i mèt inn ti bèf (in cokiyaz) an sirkilasyon pandan lo kour é shak fwa inn té koz kréol, li té rékipèr lo ti bèf é sirtou lo dénié té pini é li té oblizé fé in pinsomm « mi dwa pa koz kréol dan la klass » é té falé kopié sa 100 fwa. Ala lo rézilta astèr koman banna la gaskongn a nou. Koman banna la tié nout lang dan l'èf. Tonn pa ou si zordi nou na konplikasyon. La fé tout z'afèr pou tinn a nou. Pou tak nout boush. Koman ti vé nou lé promié astèr a l'inivèrsité si nou té dénié avan ?

Dan nout linivèrsité ni vé fé lo dévlopman dé pol d'éksélans, nou lé mal anbaré. Mwin la romarké, nou lé souvan dénié, kiso po l'inivèrsité, kiso po shomaz, ou sinonsa po lilétrism, pétèt tousala lé anmayé ansanm é sé pou sa nou gingn pa shapé. Mi koné pa ki la fot, si sé lo bann z'élèv ou lo bann profèsèr. Ki lotèr ?lé konm z'istwar la poul èk lo zèf. Ki la ariv avan ?

---

*Justin*